




Des citoyens sélectionnés pour la pertinence de leurs propos 

PARTICIPEZ

Pour un Plan Nord respectueux des droits humains



Éric Cardinal

Président de Cardinal Communication et professeur

Québec, avec son Plan Nord, semble vouloir mettre le pied au tapis du développement économique afin de profiter au maximum du «boom minier». En voulant procéder aussi rapidement, le gouvernement semble oublier certaines de ses obligations à l'égard des populations du Nord, particulièrement les Premières nations. Jean Charest affirme respecter les droits des autochtones. Est-ce vraiment exact? Faut-il rappeler que tous les projets de développement, comme le Plan Nord, n'échappent pas aux obligations des États de respecter (et de faire respecter par les entreprises) les droits humains, ceux ancrés dans les pactes internationaux ratifiés par le Canada, et ceux spécifiés dans la Déclaration des Nations unies (ONU) pour les droits des peuples autochtones, déclaration d'ailleurs endossée par le Canada? Quels sont ces droits?

Tout d'abord, ces projets doivent respecter les droits des peuples de décider de leur propre développement. C'est-à-dire que les choix en terme de modes de développement socioéconomique doivent être faits par eux ou avec leur consentement. Les États ne peuvent pas leur imposer des formes de développement à l'encontre de leur volonté.

Aussi, les peuples autochtones (et non autochtones) ont le droit d'accéder à l'information concernant les projets de développement qui les touchent, ce qui comprend tous les projets s'effectuant sur leurs territoires ancestraux. Le gouvernement et les différents acteurs impliqués doivent faire preuve d'une totale transparence et veiller à l'accessibilité de l'information. Ce principe stipulé dans la Déclaration de l'ONU du «consentement préalable, libre et éclairé» doit animer la mise en oeuvre des projets de développement touchant les communautés autochtones. Or, on entend plusieurs communautés qui affirment ne pas avoir été consultées, ni même informées, alors que des projets sont prévus sur leurs territoires. Le chef de l'Assemblée des Premières nations du Québec et du Labrador, Ghislain Picard, ne cesse de le rappeler et de le dénoncer.

Les projets de développement doivent aussi veiller à ne pas générer de discrimination et offrir des perspectives égales pour les femmes et les hommes, notamment pour les droits économiques et sociaux.

Enfin, les projets de développement doivent s'assurer que l'impact environnemental ne génère pas de violation de droits humains, pour les générations présentes et futures. Il s'agit là d'un des éléments fondamentaux du principe de développement durable qui, malheureusement, est souvent minimisé par rapport aux autres facteurs (protection de l'environnement et développement économique).

En conséquence, les gouvernements du Québec et du Canada devraient réviser leurs politiques de développement des ressources naturelles afin qu'elles tiennent pleinement compte des droits humains. La question des droits des Premières Nations est particulièrement inquiétante à cet égard. Quand on voit le gouvernement du Québec minimiser l'opposition de certaines communautés autochtones au Plan Nord, sous prétexte que d'autres y participent, il y a lieu d'être inquiet.

Toutes les populations ont droit au respect de leurs droits. Ce n'est pas une question de choix, ni de préférence. Et, parce que le gouvernement ne doit pas être à la fois «juge» et «partie», je pense qu'il aurait lieu d'instaurer un mécanisme de surveillance des droits humains à l'égard des projets de développement des ressources naturelles. Pour surveiller le Plan Nord, il ne suffit pas d'une «Table des partenaires» contrôlée par le gouvernement. Il est nécessaire, selon moi, d'instituer une instance neutre qui aura la légitimité de s'assurer que ce projet majeur respecte les droits des

populations concernées.

(Texte inspiré d'une démarche de la «Coalition québécoise pour les droits des peuples autochtones» visant le respect de la Déclaration de l'ONU par l'Assemblée nationale du Québec, à laquelle l'auteur fait partie.)

L'auteur est président de Cardinal Communication, une firme d'experts-conseils en affaires autochtones, conférencier et professeur à l'Institution postsecondaire des Premières Nations (Kiuna).


Partager

Recommander 41

Tweeter 6

0



Des citoyens sélectionnés pour la pertinence de leurs propos 

PARTICIPEZ

publicité

Annonces Google

Turbos et Warrants

Choisissez l'expertise de Citi, leader sur les Turbos depuis 2004
www.citifirst.com

ABC Liv Domiciliation

33 ans d'expérience 33 adresses IDF Remise de 50% sur 6 ou 9 mois.
www.abcliv.fr

La Fin-des-Temps est Là

2008 fut le dernier préavis de Dieu 2012 crash economic/guerre mondiale
www.the-end.com/francais/

LE CERCLE LA PRESSE

Qu'est-ce que le Cercle La Presse?

Un groupe de commentateurs citoyens qui profitent d'une vitrine exceptionnelle sur l'accueil du site web. Les membres sont sélectionnés par la salle de rédaction pour la pertinence de leur propos, leur expertise, le style et la qualité de leur écriture.

Comment fonctionne le Cercle La Presse?

1. [Complétez la demande d'adhésion](#)
2. Si votre candidature est retenue, La Presse vous donnera accès à une plateforme d'édition vous permettant d'envoyer directement vos textes d'opinion à la rédaction.
3. Tous vos textes d'opinion seront relus et corrigés par un membre de la rédaction, puis mis en ligne le même jour.

Sur quels sujets puis-je écrire?

Vous devrez choisir un champ d'expertise parmi les six suivants : actualités, sports, arts, cinéma, technologie, affaires. Vos contributions doivent être des textes d'opinion dans votre champ d'expertise.

Puis-je utiliser un pseudonyme?

Non. Vous devez écrire sous votre véritable identité. C'est afin de vérifier cette identité que nous vous demandons votre numéro de téléphone dans le formulaire d'inscription. Toute personne prise en défaut sera privée de ses privilèges.

Qu'est-ce que Skyword?

Skyword est le nom de la plateforme d'édition vous permettant de vous inscrire et d'envoyer vos textes à La Presse.

[INSCRIVEZ-VOUS](#)